



## MOUVEMENT RENTREE 2023 – ENSEIGNANTS DES ECOLES

NOTE D'INFORMATION N°1 – LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

Dossier suivi par  
**Nathalie HERIN**  
Adjointe Directeur Diocésain  
en charge des Ressources Humaines

**Fleur GOIGOUX**  
Assistante en charge du mouvement  
du 1<sup>er</sup> Degré

02 41 79 51 43  
f.goigoux@ec49.fr

**A afficher ou à diffuser auprès des enseignants de l'école  
selon les moyens de communication habituels.**

### ► ENQUETE « DEPART A LA RETRAITE » - RENTREE 2023

Vous êtes dans la perspective, pour la rentrée 2023 :

- D'un départ en retraite au titre du Régime Général de Sécurité Sociale (RGSS)
- D'un départ en retraite au titre du Régime Temporaire de Retraite pour les Enseignants du Privé (RETREP)
- D'un départ en retraite au titre d'une Cessation Progressive d'Activité

Nous vous remercions de compléter le document DDEC 49 « Enquête – Départ à la retraite » et de le retourner, par courrier électronique, auprès de la DDEC 49 – Département Education/Pôle RH à Fleur GOIGOUX ([f.goigoux@ec49.fr](mailto:f.goigoux@ec49.fr)) au plus tard pour le vendredi 9 décembre 2022.

Cette enquête ne constitue pas un document officiel de cessation d'activité mais nous permet de commencer à prévoir le mouvement des enseignants pour la rentrée 2023 et de mieux définir les potentiels postes disponibles en vue des demandes d'intégration hors diocèse et de définir le nombre de postes potentiellement envisageables pour les lauréats de concours 2023.

*Rappel :*

- Vos démarches pour votre départ à la retraite doivent être réalisées conformément aux instructions données par le SAGEPP dans sa circulaire en date du 10 octobre 2022.
- Votre demande de départ à la retraite devra nous être confirmée, lors de l'envoi de la circulaire du mouvement 2023 et au plus tard pour le 31 janvier 2023, par la fiche 3 – Cessation de fonction pour la rentrée 2023.

### ► DEMANDE DE MUTATION INTER-DIOCESAINE (dans un département autre que le Maine-et-Loire)

Vous envisagez de solliciter une mutation inter-diocésaine pour la rentrée 2023 ?

Nous vous invitons à contacter, par courrier électronique, dès que possible Fleur GOIGOUX ([f.goigoux@ec49.fr](mailto:f.goigoux@ec49.fr)) afin de solliciter le formulaire national de mutation inter-diocésaine.

Le formulaire vous sera adressé, à partir du 10 décembre 2022, et devra nous être retourné, accompagné de tous les justificatifs, **au plus tard pour le 25 janvier 2023.**